Parc naturel régional de Corse
Parcu di Corsica

U CERVU in lu mondu

le cerf élaphe dans le monde

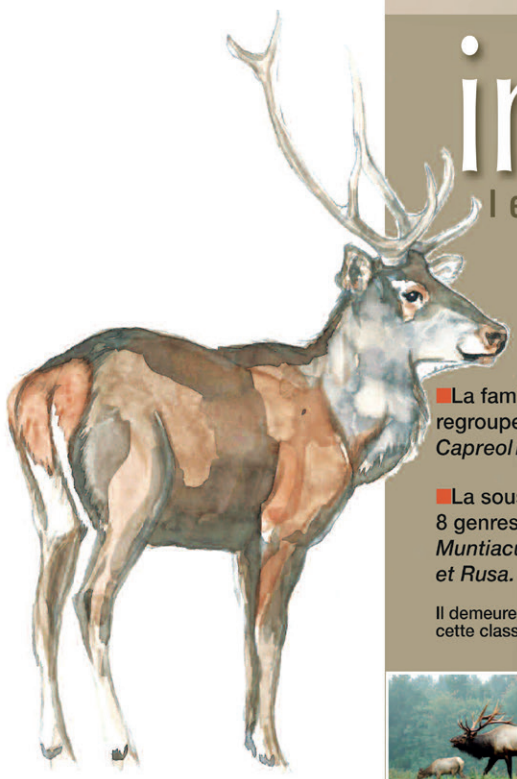

La famille des cervidés (Cervidae) regroupe 3 sous-familles : *Hydropotinae, Capreolinae et Cervinae.*

La sous-famille Cervinae regroupe 8 genres : *Axis, Cervus, Dama, Elaphurus, Muntiacus, Przewalskium, Rucervus et Rusa.*

Il demeure toujours plusieurs hypothèses concernant cette classification.

Le genre Cervus regroupe à lui seul 5 espèces :

- *Cervus canadensis* Erxleben, 1777, **Wapiti**
- *Cervus albirostris* Przewalski, 1883, **Cerf de Thorold** au museau blanc
- *Cervus nippon* Temminck, 1838, **Cerf Sika**
- *Cervus wallichi* G. Cuvier, 1823, **Cerf de Wallich**
- *Cervus elaphus* Linnaeus, 1758.

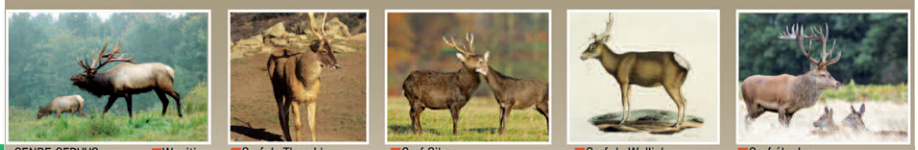

GENRE CERVUS : Wapiti | Cerf de Thorold | Cerf Sika | Cerf de Wallich | Cerf élaphe

L'espèce Cervus elaphus Cerf élaphe, est elle-même divisée en 9 sous espèces :

1. *Cervus elaphus Corsicanus* Corse, Sardaigne.
2. *Cervus elaphus Hippelaphus* Europe, Argentine, Chili, Australie, N. Zélande.
3. *Cervus elaphus Ispanicus* Espagne.
4. *Cervus elaphus Scoticus* Ecosse.
5. *Cervus elaphus Atlanticus* Norvège.
6. *Cervus elaphus Barbarus Algérie* Algérie, Tunisie.
7. *Cervus elaphus Bactrianus* Turkestan.
8. *Cervus elaphus Yarkandensis,* Est-Turkestan, bassin du Tarim.
9. *Cervus elaphus Maral Caucase,* Caucase, Iran.

Life
life+ Cervus elaphus corsicanus
NATURA 2000
CORSE CORSICA
REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA
ISPRA
PROVINCIA DELL'OGLIASTRA
provincia del MEDIO CAMPIDANO
Office National des Forêts
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Parc naturel régional de Corse
Parcu di Corsica

A L'INIZIU

Origine

Apparition des premiers cervidés en Corse et du *Cervus elaphus corsicanus*

La plus ancienne trace de faune mammalienne connue à ce jour est un fragment crânien d'un herbivore proche des cervidés *Pomelomeryx Boulangerii*.
Ces vestiges ont été découverts dans la région du Vazziu (Ajaccio) dans des terrains datant de l'Oligocène final (-23 millions d'années).

Par la suite, deux cervidés seront présents sur l'île: *Cervus elaphus rossi*, proche parent du cerf actuel et *Megaloceros Caziotii* (ou cerf de Caziot), parent méditerranéen du *Megaloceros giganteus* qui lui, se serait maintenu jusqu'à la limite Tardiglaciaire/Holocène* (environ -10 000 ans).
Le cerf actuel *Cervus elaphus corsicanus* aurait été introduit par l'homme à partir de l'âge du bronze (1200-700 av/J.-C.), mais rien ne permet de savoir s'il est issu de la population implantée en Sardaigne ou s'il est venu du continent. Des fouilles réalisées sur le site de Castiglione-Terra Bella sur la rive sud du golfe d'Ajaccio ont permis de découvrir des fragments de métacarpe considérés comme les plus anciens vestiges connus.

D'autres vestiges attestent de la présence du Cerf tout au long de l'histoire, comme des restes de boucherie datant du Moyen âge à Bunifaziu, ou ce bois provenant du Casteddu d'Istria, à Suddacarò.

Au XVIIe siècle, le naturaliste Buffon est le premier à décrire le cerf de Corse, à présenter et avancer les différences morphologiques avec le cerf continental. En 1777, le scientifique Erxleben fait du cerf corso-sarde une variété puis une sous-espèce.

CARTE réalisée par Fabio Lucinio, imprimée à Venise avant 1548.
Sur cette carte, le cerf est représenté deux fois, au sud-est de Calvi ainsi qu'au centre de l'île.

MANDIBULE de *Cervus elaphus rossii* fouille de M. SALOTTI et 1, E. PEREIRA. Site de Castiglione, Poggio d'Oletta.

SQUELETTE du Cerf de Caziot. Pereira, 1998.

CRÂNE de *Megaloceros caziotii*. Fouille de M. SALOTTI et E. PEREIRA. Site de Castiglione, Poggio d'Oletta. Photos W. Moureaux, coll. musée de Sartène.

BOIS de *Cervus elaphus corsicanus* Moyen Age. Fouilles J. Cesari au Castellu d'Istria, Sollacaro.

FIGURES en bronze illustrant le Cerf en Sardaigne à l'âge du bronze. Source Museo archeologico Nazionale di Cagliari.

Noms en gras : aires géographiques colonisées.

Tarim : origine présumée de l'espèce, située dans la partie la plus occidentale de la Chine.

MOSAÏQUE romaine en Corse. Source PNRC.

Déclin et extinction du cerf de Corse et de Sardaigne

Extrait de consignation d'un procès verbal à l'occasion d'une élection de chasseurs en Corse, 1585 : «... demandons l'utilisation d'arquebuses pour les chasseurs pour tuer les cerfs, les sangliers et autres animaux sauvages causant des préjudices en milieu rural »...

Du milieu du XIXe siècle à la deuxième moitié du XXe siècle, une chasse incontrôlée doublée d'une modification des paysages forestiers entraina en grande partie le déclin, puis en Corse, l'extinction du cerf.
C'est en 1969 que le dernier cerf de Corse est abattu dans la forêt de Pinia, en plaine orientale.

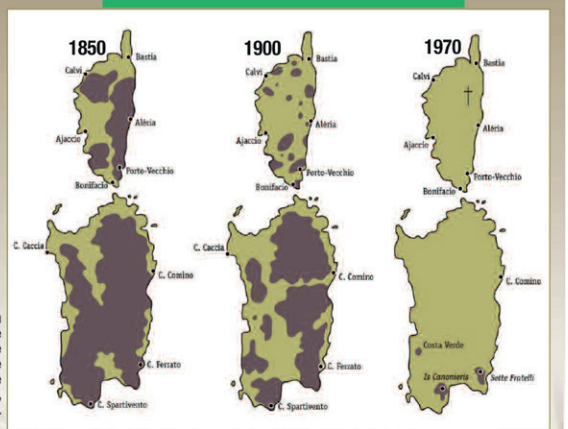

DISPARITION progressive du cerf élaphe en Sardaigne et en Corse (DEMEAUTIS, 1984).

Parc naturel régional de Corse
Parcu di Corsica

U CERVU corsu

le cerf corse

Le cerf
est le plus grand mammifère terrestre sauvage de Corse

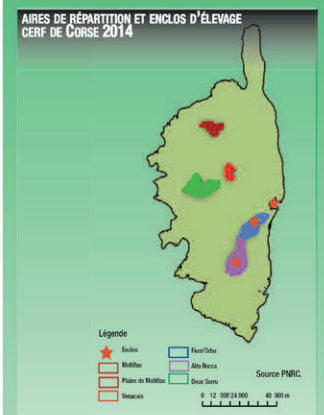

Description de l'espèce

Le cerf est un cervidé, considéré comme "intermédiaire" entre les "herbivores" et les "ruminants. Sa longévité est estimée à une quinzaine d'années.
Il se nourrit essentiellement d'herbacés mais aussi de feuilles d'arbres, de jeunes pousses et de fruits (glands, châtaignes…).
Son corps est mince et élégant, le tronc allongé, les épaules arrondies et musclées, le poitrail large et la croupe droite.
Sa tête triangulaire se termine par un long museau nu.
Ses oreilles sont très grandes, les yeux de forme ovale sont grands et expressifs.
Son poil lisse et dense est de couleur brun foncé. En été une strie noire est visible sur le dos.
Ses membres sont fins mais très robustes.

STATUT de PROTECTION
du *Cervus elaphus corsicanus*

Le Cerf de Corse est protégé, et figure dans différentes directives ou listes :
- **Liste rouge des espèces menacées de l'IUCN** (International Union for Conservation of Nature)
- **Directive Habitats-Faune-Flore :** annexes II & IV
- **Convention de Berne :** annexe II.

Il fait l'objet d'une demande de classement dans la liste des espèces protégées auprès du ministère de l'écologie français.

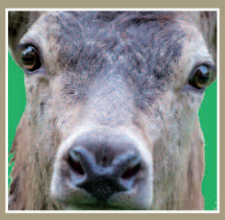

Le cerf
Le cerf porte des "bois" pouvant atteindre 70 cm, et d'environ 1 Kg chacun. Il peut peser jusqu'à 130 Kg, avec 100 cm de hauteur au garrot.

La biche
Elle ne porte pas de bois, et n'excède pas les 70-80 Kg, elle atteint 80 cm de hauteur.

Le faon
Son pelage est marron tacheté de points blancs qui vont disparaitre après quelques semaines.

Le faon femelle
0 à 6 mois, le faon
6 mois/2 ans, la bichette
2 ans et + : la biche adulte.

Le faon mâle
0 à 6 mois : le faon
6 mois/1 an, l'hère
1-2 ans, le daguet
2-4 ans, le jeune cerf
4-7 ans, le subadulte
7 ans et +, l'adulte.

1. Faon

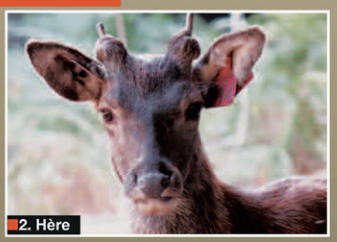
2. Hère

3. Daguet

4. Jeune cerf

5. Subadulte

6. Cerf adulte

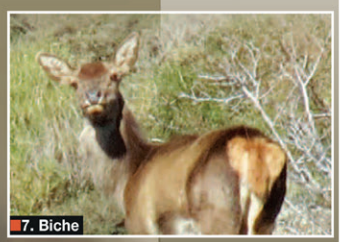
7. Biche

Parc naturel régional de Corse
Parcu di Corsica

U CERVU
da u vaghjime à l'estate

mode de vie et comportement

Le cerf de Corse un animal parfaitement adapté au maquis...

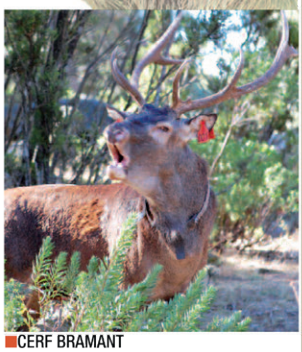

CERF BRAMANT

HAREM EN PÉRIODE DE BRAME.

automne

En automne, les animaux effectuent leur première mue et leur pelage s'épaissit. Les cerfs mâles se rapprochent des hardes constituées de femelles et des jeunes nés l'année précédente. C'est la période de reproduction.
Le brâme, cri rauque émis par le cerf (semblable au rugissement d'un lion) sert à affirmer sa suprématie, son désir et à intimider ses concurrents. Quand cela ne suffit pas... de violents combats s'engagent. D'une année sur l'autre, le cerf brame aux mêmes endroits, appelés "places de brame". Les places de brame, sont "marquées" par un liquide huileux et odorant qui est sécrété par les "larmiers" (glandes placées sous les yeux).
Le cerf est une espèce polygame, il s'accouple avec plusieurs femelles, constituant son harem.
La biche étant suitée par sa progéniture, nous observons autour de chaque mâle en moyenne, un groupe composé de 3 à 5 animaux.
La biche est en œstrus pendant 48h seulement, cette période est renouvelée plusieurs fois si nécessaire jusqu'à la fécondation.

hiver

En hiver, le pelage est plus sombre et tend au gris-brun.
Les mâles perdent leurs bois, qui sont des os pleins, à la différence de la corne qui, elle, est creuse. Ils tombent entre la mi-février et la mi-mars, puis commencent à repousser au bout d'une à deux semaines. Ils retrouveront leur taille initiale au bout de 120 jours en moyenne. Il arrive que les cerfs rongent les bois tombés au sol, cet apport de calcium favorise la repousse des nouveaux bois.
Le sevrage du faon interviendra à cette période (janvier-février).

DURANT L'HIVER...

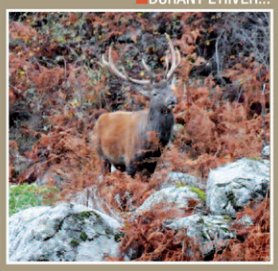

printemps

Au printemps, les animaux vont effectuer leur seconde mue courant avril, en perdant le long poil d'hiver, et en le remplaçant par un poil moins dense.
Les bois continuent de pousser, ils sont couverts d'un tissu cutané très vascularisé appelé "velours".

De mi-avril à mi-juin, après une gestation d'environ 32 semaines, les biches mettent bas, le faon sera allaité pendant 3 à 4 mois.

BICHE EN PÉRIODE DE MISE BAS.

CERF AU PRINTEMPS, EN PÉRIODE DE REFAIT (BOIS EN VELOURS).

été

En été, le pelage des animaux est brun-rouge. La formation des bois se termine à la mi-juillet.
Le velours sèche et les cerfs s'en libèrent en se frottant sur les arbres et arbustes. En cette période de forte chaleur, les animaux recherchent la fraicheur et l'ombre.

Bois adulte

Bois velours

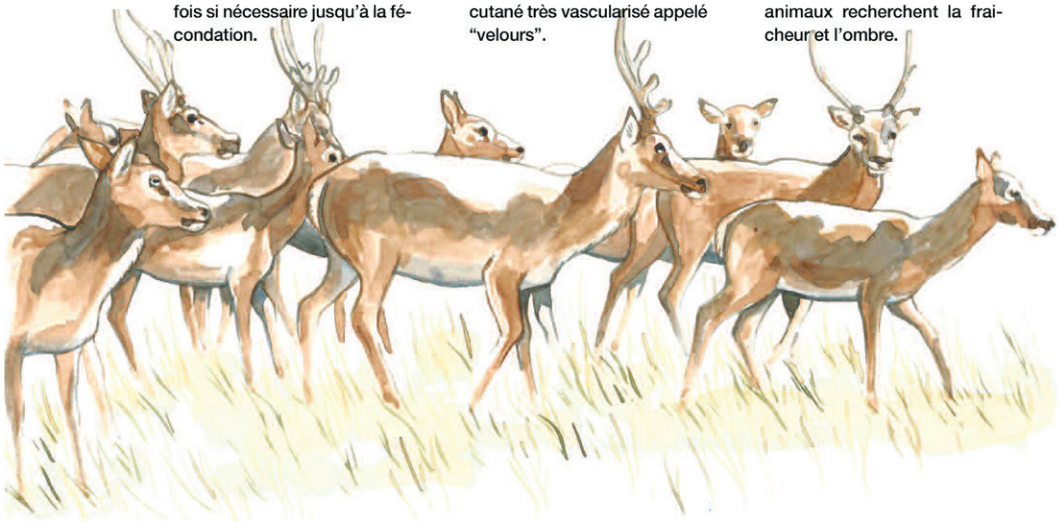

Parc naturel régional de Corse
Parcu di Corsica

So lu CERVU

l'empreinte du cerf en Corse

L'empreinte du mot cervu est présente dans la langue corse ...

chants traditionnels & modernes

l'Alcudina

"Intraremu in quelli selvi
O ronchi, **cervi**
E russignioli..."

TRADITIONNEL

U cervu corsu...

Sogu u cervu u cervu corsu lanimaleddu sbanditu
U culombu la me morti laca u corvu ammululitu
Mai piu u mi visticare o crudeli cacciatori
Da Capicorsu a Pumonti maladettu vincidori
...
A brama per tempu eternu sigureddu a tlu to visu
Quandi lultima fuchera sávara tusu li monti
Quandi u primu sullionu sávara spintu li tonti

Diana di l'Alba

Ciucciarella

"Cullà ne vogliu
Quassù per le culette
Ci so le capre, le muvre
e le **cervette...**"

TRADITIONNEL

botanique...

u Tancu cervunu

l'aubépine..

BOTANIQUE

toponymes...

Parc naturel régional de Corse
Parcu di Corsica

Cusi u CERVU si nè vultò

des premières captures aux premiers élevages

Les réflexions sur la réintroduction *in natura* du cerf ont été engagées avec différents partenaires se regroupant officiellement autour du groupe Grands ongulés composé de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Corse (DREAL), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Office national des forêts (ONF), les DDTM HC CDS, l'Università di Corsica, les fédérations de chasse départementales, l es laboratoires d'analyses départementaux.

Réintroduction du cerf

Programme de coopération corso-sarde

Le cerf connut presque le même sort en Sardaigne qu'en Corse. Fort heureusement, trois noyaux furent maintenus à l'état naturel fin des années 60. Cela permit par la suite le **lancement d'un programme de coopération Corso-Sarde entre le Parc Naturel Régional de Corse et L'Azienda forestale.** Afin de ré-introduire la sous-espèce dans l'île en 1985, **trois enclos d'élevage sont aménagés** à Quenza, Casabianda et Ania di Fiumorbu.

L'idée d'une réintroduction du Cerf en Corse nait en 1975, d'une rencontre entre J. Leoni, (responsable au PNRC) et le professeur Massoli Novelli de l'Université de Cagliari. Dans les années qui suivent, diverses réunions et échanges ont lieu sur les principes et modalités de la coopération.

Principaux fondements de cette coopération

– Disparition du *Cervus elaphus corsicanus* qui serait une perte au niveau mondial
– retour d'une espèce endémique sur son territoire
– enrichissement des connaissances scientifiques
– élargissement du statut de protection de l'espèce
– mise en place d'une bonne gestion de l'espèce en Sardaigne et en Corse.

En Sardaigne, dans un premier temps, trois enclos pièges sont aménagés, les premières captures sont réalisées les premiers élevages commencent.
En Corse, un site de 30 ha est cédé par la commune de Quenza au PNRC, afin de mener à bien le projet.

1

2

3

4

5

6

Arrivée des premiers cerfs en enclos

En 1985, le projet aboutit officiellement avec le transfert des quatre premiers animaux, en accord avec le Ministère de l'Environnement et l'Aide de la Sardaigne (Azienda demaniali forestale de Cagliari).

– 9 novembre 1985, 4 animaux sont capturés dans l'enclos d'Is Canonieris en Sardaigne et transférés en Corse dans l'enclos de Quenza.
–12 novembre 1987, 4 cerfs sont à nouveau transférés.

Dans un souci de rééquilibrage et de brassage génétique de la population, deux nouveaux enclos sont créés, à Casabianda et Ania di Fiumorbu.

Dans ces enclos, les cerfs évoluent dans des conditions de semi-liberté. Toutefois, des compléments alimentaires (céréales) sont régulièrement distribués par les agents du PNRC qui effectuent une surveillance quotidienne.

1. PREMIÈRE RENCONTRE PNRC - Azienda forestale Sardegna

2. PREMIER TRANSFERT DE CERF DE SARDAIGNE VERS LA CORSE (1985) par hélicoptère Cobra de l'armée

3. ENCLOS DE QUENZA crée en 1985

4.5. ARRIVÉE DES PREMIERS CERFS SARDES dans l'enclos de Quenza en 1985

6. ARRIVÉE DES PREMIERS CERFS dans l'enclos d'Ania di Fium'Orbu en 1994.

Genèse & caractéristiques des enclos

Enclos de Quenza
Alta Rocca
– Création : 1985
– Superficie : 30 ha
– Altitude moyenne : 700 m
– Effectif de départ : 4 animaux
– Origine des animaux : Is Canoniéris, Sette Fratelli.

Enclos de Casabianda
Plaine Orientale
– Création : 1991
– Superficie : 18 ha
– Altitude moyenne : 15 m
– Effectif de départ : 11 animaux
– Origine des animaux : Quenza et Sardaigne.

Enclos d'Ania Fium'orbu
– Création : 1994
– Superficie : 20 ha
– Altitude moyenne : 500 m
– Effectif de départ : 14 animaux
– Origine des animaux : Quenza et Casabianda.

Parc naturel régional de Corse
Parcu di Corsica

OGHJÈ per dumane

la réintroduction *in natura*

La photo est donnée ainsi cadrée

En Sardaigne
depuis la fin des années 80, 10 nouvelles populations ont été réintroduites en milieu naturel.

En Corse,
de 1998 à 2014, 12 lâchers sont organisés avec près de 250 cerfs libérés dans le milieu naturel occupant 5 secteurs différents : Caccia-Ghjunssani, le Venacais, le Fium'Orbu, les Deux Sorru et l'Alta Rocca.

Enclos de reprise.

Préparation des caisses.

Préparation de l'héliportage.

Capture des animaux en enclos

La capture se déroule au cours des mois de février et mars. En effet, la gestation des femelles n'est pas encore trop avancée et les mâles perdent leurs bois. Chaque enclos d'élevage dispose d'un "enclos de reprises" : les agents du Parc trient et séparent les animaux, isolés dans des caisses de transport. La réalisation d'une capture nécessite la participation d'au moins une quinzaine de personnes, assistée par un vétérinaire.

Transport et héliportages

Le trajet, en véhicule, de l'enclos jusqu'au site d'héliportage, peut varier de 2 à 5 heures. Une fois sur site, les caisses sont sanglées.
Plusieurs rotations en hélicoptère sont nécessaires pour transporter les animaux, le personnel du Parc, des habitants de la microrégion, les journalistes et les partenaires.

Choix des animaux relâchés

Le choix des animaux à relâcher se fait en fonction des caractéristiques génétiques, sanitaires et sociales.
Celles-ci sont définies lors des opérations de captures où différents prélèvements, mesures et marquages sont réalisés :
- bilan sanitaire (prises de sang),
- prélèvement de fèces et d'ectoparasites,
- marquage visuel, par pose de colliers et de boucles d'identifications,
- relevé d'une série de mesures morphométriques.

Une réunion publique d'information est organisée en amont de chaque opération.

Critères de choix du site de lâcher

- la qualité du biotope
- les risques potentiels liés aux activités humaines (agriculture et chasse)
- la présence d'agents du PNRC pour effectuer les protocoles de suivis.

Prélèvements sanguins.

Cerf relâché équipé d'un collier émetteur à Letia en Mars 2012.

Historique des relâchers

DATES	LIEUX	RELÂCHERS
1998	Quenza	24
1999	Chisà	24
2002	Quenza	16
2004	San petru	27
2007	Chisà	24
2007	Moltifau	29
2009	Guagnu	52
2009	Letia	20
2012	Letia	23
2014	Moltifau	10

soit 249 animaux relâchés sur 16 ans.

Lâcher de Letia Mars 2012.

Protocoles de suivi des populations de cerfs

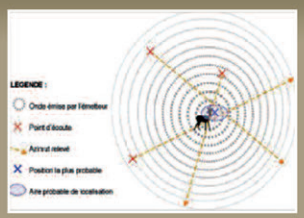

Suivi par radio-tracking

Certains des animaux relâchés sont équipés de collier émetteur permettant un suivi par "Home range" c'est-à-dire l'étude du domaine vital et du biotope occupé par l'animal au fil du temps et des saisons.

Capture-marquage-recapture

Les animaux capturés en enclos sont marqués (boucle d'identification). Un suivi, par observation est effectué, cette recapture visuelle, permet de recueillir des informations concernant l'état sanitaire apparent de l'animal, la classe d'âge et le biotope occupé.

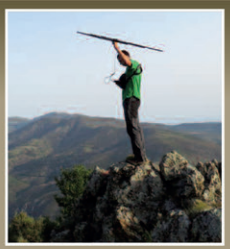

Recensement du brâme

Consiste en l'écoute et l'enregistrement du brame. Des opérateurs sont répartis sur divers points d'écoutes et d'observations. Une estimation de la population est ensuite obtenue.

Capture *in natura*

La capture est réalisée grâce à une cage-piège puis l'animal est manipulé après télé-anesthésie. Elle permet le diagnostic d'éventuelles pathologies, l'identification des animaux et la pose de colliers émetteurs.

Parc naturel régional de Corse
Parcu di Corsica

U CERVU isulanu

Life Nature, one deer, two islands

U CERVU HÈ NOSTRU, MANTENALLU CI TOCCA À TUTTI !

Qu'est-ce que le programme LIFE ?

Initié en 1992, LIFE (L'Instrument Financier Européen pour l'Environnement), est l'un des fers de lance de la politique environnementale communautaire.

LIFE-Nature

Ce volet LIFE a pour objectif spécifique de contribuer à la mise en œuvre des réglementations communautaires sur la protection de la Nature : Directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). Il prévoit également la constitution du réseau européen d'espaces protégés Natura 2000, visant la gestion et la conservation *in situ* des espèces faunistiques et floristiques et des habitats les plus remarquables de l'Union.

Le programme LIFE *One deer two islands* est un programme transfrontalier entre la Corse (PNRC), la Sardaigne (Ente foreste della Sardegna, régions Sardes de Medio Campidano et d'Ogliastra) et l'Italie (Instituto Superiore di Ricerca Ambiantale).

En Corse un comité de pilotage regroupe le PNRC, l'ONCFS, la DREAL, l'OEC, les laboratoires d'analyses départementaux, l'Università di Corsica et la fédération de chasse de Corse-du-Sud.

Le programme comprend une série d'actions :

– améliorer la variabilité génétique des populations actuelles,
– créer des conditions environnementales les mieux adaptées aux besoins de l'espèce,
– permettre le suivi des populations dans la nature
– veiller et anticiper les éventuels conflits concernant la relation cerf/activités anthropiques.

Les grandes actions du programme LIFE

- Etude de faisabilité pour une réintroduction
- Étude génétique comparative Corso-Sarde
- Étude pour une évolution du statut juridique du Cerf Corso-Sarde
- Suivi par pièges photographiques

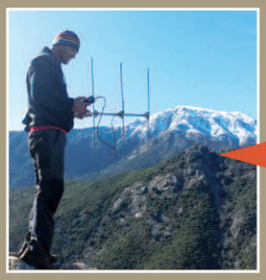

- Distance sampling (suivi par caméra thermique, estimation de la densité)
- Suivi GPS et VHF
- Aménagement de cages-pièges

- Aménagement de sentiers dédiés à la découverte du Cerf Corso-Sarde

- Pose de "dissuasors" (effaroucheurs visuel) et clôtures électriques sur parcelles agricoles
- Sensibilisation grand public et scolaire par outils et interventions pédagogiques

LE CERF FAIT PARTIE DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET HISTORIQUE ! CONTRIBUER À SA PRÉSERVATION EST UN DEVOIR QUI NOUS CONCERNE TOUS !